



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
 "Chemin de la Marnière"

3.1

Echelle 1/2000

Dispositions

relevant du règlement (pour mémoire)

relevant des orientations d'aménagement

--- Liaison piétonne - Continuité obligatoire

--- Liaison piétonne - Tracé indicatif

← Point de raccordement de chemin piéton - Localisation obligatoire

← Point de raccordement de chemin piéton - Localisation indicative

Emplacement réservé